



ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°8-2023-127

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture 08 / CABINET

8-2023-11-27-00002 - Arrêté n°2023-708?? Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024 (13 pages)

Page 3

Préfecture 08 / DCAT

8-2023-12-15-00001 - Décision CDAC du 13.12.2023 concernant l'extension d'un ensemble commercial et d'un E.Leclerc drive sur la commune de Sedan (4 pages)

Page 17

8-2023-12-15-00002 - Décision CDAC du 13.12.2023 concernant l'extension d'un ensemble commercial existant, espace GODARD, sur la commune de Sedan. (4 pages)

Page 22

Préfecture 08 / DCL

8-2023-12-13-00001 - Arrêté préfectoral n° 2023-717?? portant déclassement du domaine public d État de l ensemble immobilier constituant l ancien Centre d Information et d Orientation sis 8 place Turenne à SEDAN (08) (1 page)

Page 27

Préfecture 08 / sidpc

8-2023-12-14-00001 - Arrêté n°2023-CAB-737 portant réquisition pour un renfort en transmission - Pierre Collet (2 pages)

Page 29

Préfecture 08

8-2023-11-27-00002

Arrêté n°2023-708

Accordant la médaille d'honneur Régionale,
Départementale et Communale à l'occasion de
la promotion du 1er janvier 2024

ARRÊTÉ N° 2023-708

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024**

**Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret du 3 novembre 2021 nommant Monsieur Alain BUCQUET en qualité de préfet des Ardennes ;

À l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale « **Argent** » est décernée à :

- Monsieur ALEXANDRE Thierry

Maire, COMMUNE DE CHEVEUGES, demeurant à Cheveuges.

- Monsieur BARRAY Teddy

Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES THIÉRACHE, demeurant à Girondelle.

- Madame BARRÉ Christine

Attachée territoriale, COMMUNE DE FLIZE, demeurant à Chalandry-Elaire.

- Monsieur BAUER Jean-Claude

Élu retraité, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE, demeurant à Deville.

- Madame BENYOUCEF Roseline

Adjointe administrative principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Monsieur BESNARD Denis

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Tournes.

- Monsieur BILLAUDELLE Matthieu

Adjoint technique principal de 1ère classe - gestionnaire du parc informatique au service informatique et transmission, SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS, demeurant à Sedan.

- Madame BLANCHARD Sandrine née PRUDHOMMEAUX

Adjointe d'animation principale de 2ème classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame BLONDEAU Annie née ERRARD

Conseillère municipale, COMMUNE DE MONTCORNET, demeurant à Montcornet.

- Madame BOLLOTTE Annie née COCHARD

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame BOSSEAUX Béatrice née MAQUART

Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE, demeurant à Maubert-Fontaine.

- Monsieur BOULANGER Robert

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Monsieur BRION Denis

Agent de collecte, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE, demeurant à Bairon et ses environs.

- Madame BRION Marie-Claude, Lucienne née SERRURIER

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Carignan.

- Monsieur BRIQUET Denis

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à Rethel.

- Madame BRUNET Elsa née VARLET

Adjointe administrative, COMMUNE DE FLIZE, demeurant à Flize.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX

STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PRÉFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- **Madame CAMUS Florence, Isabelle née ROULOT**
Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Bogny-sur-Meuse.
- **Madame CHARLIER Maggy née DE LIMA**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Gomont.
- **Madame CHARTIER Isabelle née BEAUGRAND**
Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Hierges.
- **Madame CHAUMONT Sandrine née TRICLIN**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE, demeurant à Vireux-Molhain.
- **Madame CHETTA Sabah**
Agente territoriale de 2ème classe spécialisée des écoles maternelles, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.
- **Madame CLARAZ Audrey**
Secrétaire de mairie, COMMUNE D'HANNAPPES, demeurant à Signy-le-Petit.
- **Madame COUAILLIER Nathalie**
Rédactrice territoriale, responsable du service administration générale/ressources humaines, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES THIÉRACHE, demeurant à Auvillers-les-Forges.
- **Madame CROISY Florence née SUBISSATI**
Assistante de conservation principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à Charleville-Mézières.
- **Madame D'AGOSTINI Nathalie née DE PASCALIS**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à This.
- **Madame DÉART Virginie née FOSSÉ**
Adjointe d'animation principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.
- **Monsieur DEDENON Benjamin**
Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à Létanne.
- **Monsieur DEHOUL Jean-Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à Vrigne aux Bois.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR
LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame DELARUE Emilie

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Juniville.

- Monsieur DEMARET Hervé

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Mont-Saint-Martin.

- Madame DENJEAN Martine née MICHON

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame DOMINÉ Françoise

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame DOUCET Valérie née DECARREAU

Adjointe administrative principale de 2ème classe, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Biermes.

- Monsieur DROXLER Michel

Élu retraité, COMMUNE DE NOUVION SUR MEUSE, demeurant à Nouvion-sur-Meuse.

- Madame DUFRAINE Corinne née OUSFANE

Adjointe d'animation principale de 2ème classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS, demeurant à Aire.

- Monsieur DUGARD Paul

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES THIÉRACHE, demeurant à Signy-le-Petit.

- Monsieur DUPONT Bruno

Secrétaire de mairie, COMMUNE DE BOULZICOURT, demeurant à Flize.

- Madame FERRANDON Muriel née DROUET

Assistante d'enseignement artistique principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame FROUSSART Christine née VIEUGUE

Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Monsieur GEHENOT Michaël

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE GIVET, demeurant à Givet.

- Madame GIBARU Stéphanie

Adjointe technique principale de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à Nouzonville.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX

STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Monsieur GODEFROY Cyriaque

Conseiller municipal, COMMUNE DE RENNEVILLE, demeurant à Renneville.

- Monsieur GOFFART Gaetan

Opérateur principal des activités physiques et sportives, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Douzy.

- Monsieur GROFF Benjamin

Infirmier diplômé d'État, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Monthois.

- Madame GUGLIELMETTI Marie-Laure

Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Charleville-Mézières.

- Monsieur HERBAY Stéphane

Attaché d'administration hospitalière, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à Coucy.

- Monsieur HOSSON Jean-Paul

Conseiller municipal, COMMUNE DE RENNEVILLE, demeurant à Renneville.

- Monsieur JANRAY Neil

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame JEANTRELLE Muriel née BONNET

Adjointe administrative principale de 1ère classe - secrétaire du service informatique et transmission, SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS, demeurant à Donchery.

- Madame KOSTRZEWSKI Martine née PIRARD

Monitrice-éducatrice, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à Donchery.

- Monsieur LALLEMENT Philippe

Conseiller municipal, COMMUNE D'HERBEUVAL, demeurant à Herbeuval.

- Monsieur LAMBEAUX Sébastien

Chef d'exploitation, VILLE DE PARIS, demeurant à Baâlons.

- Monsieur LAVAL Arnaud

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Les Ayvelles.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX

STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Monsieur LEONARD Fabrice

Adjoint technique principal, COMMUNE DE BOULZICOURT, demeurant à Boulzicourt.

- Madame LEROY Isabelle, Yvonne, Gisele née BODART

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Chooz.

- Madame LESCOUET Véronique née COLLET

Ouvrière principale de 2ème classe, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à Belleville-et-Châtillon-sur-Bar.

- Madame LOBJOIE Rachel

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Charleville-Mézières.

- Monsieur LOISELET Freddy

Brigadier-chef principal de police municipale, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Hannogne-Saint-Martin.

- Monsieur LUC Marian

Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Murtin-et-Bogny.

- Madame MAQUET Nathalie née CLOUET

Adjointe administrative principale de 1ère classe - chargée du suivi de l'accidentologie aux ressources humaines, SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS, demeurant à Prix-lès-Mézières.

- Madame MARTHY Gaëlle née MOINY

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Donchery.

- Madame MASSETTE Adeline née DARAS

Rédactrice principale de 2ème classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE, demeurant à Givet.

- Madame MENESTRET Nathalie

Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE GIVET, demeurant à Givet.

- Madame MERCIER Joëlle née DUSSART

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Fépin.

- Madame MONTMAYER Karine née GOBANCE

Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Prix-lès-Mézières.

- Madame PACHEU Carole née MAZOUER

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES THIÉRACHE, demeurant à Neufmaison.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX

STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame PARISELLE Virginie

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame PASQUINO Sylvie née DUPONT

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Nouzonville.

- Madame PAYS Sophie née RICHARD

Agente technique spécialisée des écoles maternelles, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PÔLE SCOLAIRE DE TOURNES, demeurant à Mondigny.

- Madame PÉRARD-BACKÈS Magalie née PÉRARD

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à Condé-lès-Herpy.

- Madame PHILIPPART Nadège née HALLET

Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Charleville-Mézières.

- Monsieur PIATKOWSKI Romain

Ingénieur principal, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à Neufelize.

- Madame PIERRARD Annie née PIERSON

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame PIGEOT Marie-Claire née DELPLANQUE

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Monthermé.

- Madame POIRSON Sandrine

Éducatrice des activités physiques et sportives principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Les Hautes-Rivières.

- Madame POTET Anne-Laure née POUCHON

Agente de maîtrise principale, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à Neufelize.

- Monsieur PROVOT Charles

Infirmier diplômé d'État, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA MARNE, demeurant à Neufelize.

- Monsieur RICAULT Benoît

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE RAILLICOURT, demeurant à la Francheville.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX

STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame ROBERTSON Marie-Noëlle

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame RODRIGUEZ DOS SANTOS Catherine

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Deville.

- Madame RONDEAUX Laurence

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame SAINT-JEVIN Karine née DUPONCHEEL

Assistante socio-éducative, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Poix-Terron.

- Madame SCHNEIDER Nadine

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE, demeurant à Givet.

- Monsieur SIMON Jean-Michel

Cadre socio-éducatif, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à Vivier-au-Court.

- Madame SLYSZ Evelyne

Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNE DE GIVET, demeurant à Fromelennes.

- Monsieur STIENNE Jean-Christophe

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE REIMS, demeurant à Saulz-lès-Rethel.

- Madame SWARTENBROECK Marie-Lise née LIBERT

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Regniowez.

- Madame TADJENANT Djida

Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE, demeurant à Givet.

- Madame THIEBAULT Cindy née GUERIN

Sage-femme, CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN SAINT-MIHIEL, demeurant à Grandpré.

- Madame THOMAS Sabine née LERSY

Infirmière diplômée d'état, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Vieux-lès-Asfeld.

- Madame TRIQUET Patricia, Eliane née COPP

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Thin-le-Moutier.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX

STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Monsieur TURCO Denis

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOGNY-SUR-MEUSE, demeurant à Bogny-sur-Meuse.

- Madame VANNIENWENHOVE Jocelyne, Pierrette née WATY

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Mouzon.

- Madame VANNIENWENHOVE Marie-France

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Charleville-Mézières.

Article 2 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale « Vermeil » est décernée à :

- Madame BENZONI Delphine née LALLEMENT

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE, demeurant à Renwez.

- Monsieur BERTRAND Marie-Jean

Éboueur principal de classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à Tarzy.

- Madame BOCHET Josette née FONCK

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Taillette.

- Madame BOIZARD Marie-Ange née OURY

Adjointe technique principale de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à Gernelle.

- Monsieur BOIZET Jean-Pierre

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Saulces-Monclin.

- Madame CHALENTON Dominique

Adjointe technique, COMMUNE DE FRANCHEVAL, demeurant à Francheval.

- Madame CHAMPION Myriam

Agente de service hospitalier qualifiée, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Rethel.

- Monsieur DAHAS El Hadi

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE GIVET, demeurant à Givet.

- Madame DELOBEL-RIOSECO Nadine née DELOBEL

Psychologue, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à Charleville-Mézières.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- **Madame DENGREMONT Annick née LELOIR**
Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Étalle.
- **Madame GILLET Christine née VARILLON**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON - CHARLES BRISSET, demeurant à Tarzy.
- **Monsieur HALLOU David**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE REVIN, demeurant à Revin.
- **Madame HERBULOT Martine, Marthe née HAUSCHILD**
Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Douzy.
- **Madame HURION Valérie née SEGERS**
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE GUÉ-D'HOSSUS, demeurant à Taillette.
- **Monsieur JACQUET Thierry**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Laifour.
- **Madame LACOMBE Véronique née JELU**
Adjointe technique principale de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à Clavy-Warby.
- **Monsieur LIEBEAUX André**
Maire, COMMUNE DE GUÉ-D'HOSSUS, demeurant à Gué-d'Hossus.
- **Madame LUCAS Véronique née WATELET**
Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Sachy.
- **Monsieur MASSON William**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE , demeurant à Vrigne aux Bois.
- **Monsieur MAZOUNI Abdelkarim**
Agent d'entretien, COMMUNE D'AUVILLERS-LES-FORGES, demeurant à Fligny.
- **Madame MERLET Delphine née LARDIER**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 2ème classe, SYNDICAT SCOLAIRE DES TROIS VILLAGES, demeurant à Sormonne.
- **Madame PERIGNON Lydia née BUSSAGLIA**
Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Vrigne-Meuse.
- **Monsieur PETITPAS Damien**
Conseiller municipal, COMMUNE DE LES-DEUX-VILLES, demeurant à Les Deux-Villes.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
 STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR
 LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ETAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame RIGAUX Elisabeth née PETER

Adjointe principale de 1ère classe du patrimoine, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Nouzonville.

- Madame SANTI Valérie née LEJEUNE

Adjointe technique territoriale, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS, demeurant à Saint-Germainmont.

- Monsieur SYBELS Patrice

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE GIVET, demeurant à Givet.

- Monsieur TRONÇON Géry

Maire, COMMUNE DE LES DEUX-VILLES, demeurant à Les Deux-Villes.

- Madame VIGNAL Laure

Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE REVIN, demeurant à Revin.

Article 3 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale « Or » est décernée à :

- Monsieur AUZANNE Serge

Éducateur technique spécialisé, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à Bairon et ses environs.

- Monsieur BERTRAND David

Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Acy-Romance.

- Monsieur BOIS Alain

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Hannogne-Saint-Martin.

- Monsieur CHATEAU Jean-Marc

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à Rimogne.

- Monsieur DESHAYES Sylvain

Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame DILLIÈRE Magali née DESCHAMPS

Adjointe technique, COMMUNE DE VIVIER-AU-COURT, demeurant à Vivier-au-Court.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR
LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame DI MAIO Sandrine née GUIDEZ

Adjointe technique principale de 1ère classe des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE LA MARNE, demeurant à Le Châtelet-sur-Retourne.

- Madame DOUDOUX Valérie

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE VILLERS-SEMEUSE, demeurant à Villers-Semeuse.

- Monsieur DUBOIS Jean-Pierre

Ingénieur en chef hors classe, COMMUNE DE REIMS, demeurant à Monthermé.

- Madame GAY Sylvie née PIERROT

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à Aiglemont.

- Monsieur HARANG Pascal

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Warcq.

- Madame HORWATH Marilyn

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Bignicourt.

- Monsieur HUBINON Thierry

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE REVIN, demeurant à Fumay.

- Madame LALLEMENT Isabelle née GAUCHER

Adjointe technique principale de 2ème classe, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Revin.

- Madame LAURENT Hélène

Adjointe technique principale de 2ème classe des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à Saint-Menges.

- Madame LEGROS Nicole

Adjointe technique territoriale principale de 2ème classe, COMMUNE DE GIVET, demeurant à Givet.

- Monsieur LEROY Régis

Adjoint technique, COMMUNE DE CHOOZ, demeurant à Chooz.

- Monsieur LIEBERT Eric

Pupitreux réseau, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Vieux-lès-Asfeld.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame MAJCHER Régine née LEROY

Chargée de communication, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE, demeurant à Vouziers.

- Monsieur MARTINAC André

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame MORAND Sandrine née PAULET

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Angecourt.

- Madame PETIT Sandrine née HUART

Agente de service hospitalier qualifiée, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à Condé-lès-Herpy.

- Madame POSE Muriel

Adjointe technique principale de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à Novy-Chevrières.

- Monsieur ROLLIN François

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame SAVOURAT Laurence née NICOLAS

Adjointe technique principale de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame STANISLAWSKI Jocelyne née DÉTOURNE

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à REVIN.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général, Madame et Monsieur les sous-préfets de Sedan, Vouziers et Rethel par intérim, ainsi que Madame la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Charleville-Mézières, le **27 NOV. 2023**

Le Préfet,



Alain BUCQUET

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

Préfecture 08

8-2023-12-15-00001

Décision CDAC du 13.12.2023 concernant
l'extension d'un ensemble commercial et d'un
E.Leclerc drive sur la commune de Sedan

PRÉFECTURE DES ARDENNES

Direction de la coordination et de
l'appui aux territoires
Bureau de l'aménagement du
territoire
Pôle action économique et affaires
interministérielles
Secrétariat de la CDAC

Commission départementale d'aménagement commercial des Ardennes

Demande d'autorisation d'extension d'un ensemble
commercial et d'un E. LECLERC drive

– sur la commune de Sedan –

DÉCISION 2023-01

VU le code de commerce et notamment les articles L. 750-1 à 752-23 et R. 751-1 à R. 752-46 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-17,
L. 2122-18 et L. 5211-9 ;

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites
entreprises et notamment son chapitre III ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de
l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

VU le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des
CDAC et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministère de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du
formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de
l'article L. 752-6 du code de commerce ;

VU le décret n°2019-795 du 26 juillet 2019 relatif à la faculté de suspension de la procédure
d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022/542 du 04 octobre 2022 renouvelant la constitution de la
commission départementale d'aménagement commercial des Ardennes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-600 du 16 octobre 2023 portant délégation de signature à
Mme Hélène HESS, sous-préfète de Sedan ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023/655 du 14 novembre 2023, fixant la composition de la
commission départementale d'aménagement commercial des Ardennes pour l'examen de la
demande susvisée ;

VU la demande présentée par la SAS S.S.D. (14 avenue Pasteur, 08200 SEDAN, représentée par M. Moïses COBOS, courriel : moises.cobos@scapest.leclerc), reçue et enregistrée sous le numéro D051420823 par le secrétariat de la commission le 19 octobre 2023, portant sur l'extension d'un ensemble commercial et d'un E.LECLERC Drive, sur la commune de Sedan ;

VU les déclarations d'intérêts remises par chaque membre de la commission avant la réunion ;

Après qu'en ont délibéré les membres de la commission le 13 décembre 2023 :

– **CONSIDÉRANT** que la CDAC se prononce sur les effets du projet en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs suivant les critères énoncés aux articles L. 750-1 et L. 752-6 du code de commerce ;

– **CONSIDÉRANT** que la demande présentée porte sur l'augmentation de la surface de vente d'un ensemble commercial et sur l'extension d'un E. LECLERC drive, sur la commune de Sedan (08 200) ;

– **CONSIDÉRANT** que l'ensemble des réglementations est respecté ;

– **CONSIDÉRANT** que le projet n'engendre aucune artificialisation des sols ;

– **CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucun impact négatif sur les autres commerces ;

– **CONSIDÉRANT** la création de 10 nouveaux emplois ;

– **CONSIDÉRANT** que par sa nature et son emplacement en milieu urbain, le projet ne vient pas compromettre les mesures de protection mises en place au bénéfice des zones naturelles protégées ;

– **CONSIDÉRANT** que la toiture existante est en partie affectée à un système de végétalisation ;

EN CONSÉQUENCE, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Ardennes émet un avis favorable à la demande d'extension d'un ensemble commercial et d'un E. LECLERC drive, sur la commune de Sedan, 14 avenue Pasteur à Sedan (08200), demande présentée par la SAS SSD (14 avenue Pasteur, 08200 Sedan, courriel : moises.cobos@scapest.leclerc).

Ont voté favorablement : 8
Ont voté défavorablement : 1
Se sont abstenus : NÉANT

Présents :

- Mme Thérèse ANCELIN, représentante des personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs
- Mme Anaïs BINETEAU, représentante des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire
- M. Jean-Claude CAILLAUD, représentant du maire de la commune d'implantation du projet (Sedan)
- M. Gérard CALVI, représentant des maires au niveau départemental
- Mme Marzia DE BONI, représentante de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation
- M. Christian DEJARDIN, Représentant des personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs
- M. Régis DEPAIX, représentant des intercommunalités au niveau départemental
- M. Patrick FOSTIER, représentant du syndicat mixte ou établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale par la commune d'implantation
- M. Daniel GAYET, représentant des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire

Absents excusés :

- M. Jean-Luc WARSMANN, représentant M. le président du conseil régional Grand-Est.
- M. Noël BOURGEOIS, président du Conseil départemental des Ardennes ;

Charleville-Mézières, le **15 DEC. 2023**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de Sedan,
Présidente de la commission départementale
d'aménagement commercial,



Hélène HESS

Voies de recours : (Article R. 752-30 du Code du Commerce)

La saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire à un recours contentieux à peine d'irrecevabilité de ce dernier. Le recours éventuel contre cette décision doit être adressé, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente notification, à M. le Président de la commission nationale d'aménagement commercial, TELEDON 12, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS cedex 13.

Le délai de recours contre une décision ou un avis de la commission départementale est d'un mois et court :

1° Pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ou de l'avis ;

2° Pour le préfet et les membres de la commission départementale, à compter de la réunion de la commission ou, en cas de décision ou d'avis tacite, à compter de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée ;

3° Pour toute autre personne mentionnée à l'article L. 752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux troisième et cinquième alinéas de l'article R. 752-19.

Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

Préfecture 08

8-2023-12-15-00002

Décision CDAC du 13.12.2023 concernant
l'extension d'un ensemble commercial existant,
espace GODARD, sur la commune de Sedan.

PRÉFECTURE DES ARDENNES

Direction de la coordination et de
l'appui aux territoires
Bureau de l'aménagement du
territoire
Pôle action économique et affaires
interministérielles
Secrétariat de la CDAC

Commission départementale d'aménagement commercial des Ardennes

Demande d'autorisation d'extension d'un ensemble
commercial existant (par re-commercialisation d'une friche
commerciale) Espace GODARD

- sur la commune de Sedan -

DÉCISION 2023-02

VU le code de commerce et notamment les articles L. 750-1 à 752-23 et R. 751-1 à R. 752-46 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-17,
L. 2122-18 et L. 5211-9 ;

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites
entreprises et notamment son chapitre III ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de
l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

VU le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des
CDAC et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministère de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du
formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de
l'article L. 752-6 du code de commerce ;

VU le décret n°2019-795 du 26 juillet 2019 relatif à la faculté de suspension de la procédure
d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022/542 du 04 octobre 2022 renouvelant la constitution de la
commission départementale d'aménagement commercial des Ardennes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-600 du 16 octobre 2023 portant délégation de signature à
Mme Hélène HESS, sous-préfète de Sedan ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023/656 du 14 novembre 2023, fixant la composition de la
commission départementale d'aménagement commercial des Ardennes pour l'examen de la
demande susvisée ;

VU la demande présentée par la SCI REDPAC INVEST 1 (2 rue du commerce, 51350 Cormontreuil, représentée par M. Nicolas LONGERON, courriel : nicolas.longeron@redeim.fr), reçue et enregistrée sous le numéro D051560823 par le secrétariat de la commission le 25 octobre 2023, portant sur l'extension d'un ensemble commercial existant (par re-commercialisation d'une friche commerciale), Espace GODARD, sur la commune de Sedan ;

VU les déclarations d'intérêts remises par chaque membre de la commission avant la réunion ;

Après qu'en ont délibéré les membres de la commission le 13 décembre 2023 :

– **CONSIDÉRANT** que la CDAC se prononce sur les effets du projet en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs suivant les critères énoncés aux articles L. 750-1 et L. 752-6 du code de commerce ;

– **CONSIDÉRANT** que la demande présentée porte sur l'extension d'un ensemble commercial existant, sur la commune de Sedan (08200) Espace GODARD ;

– **CONSIDÉRANT** que l'ensemble des réglementations est respecté ;

– **CONSIDÉRANT** que le projet n'engendre aucune artificialisation des sols ;

– **CONSIDÉRANT** que le projet participe à la réhabilitation d'une « friche commerciale » ;

– **CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucun impact négatif sur les autres commerces ;

– **CONSIDÉRANT** que le projet porte création de 3 nouveaux emplois ;

EN CONSÉQUENCE, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Ardennes émet un avis favorable, à l'unanimité à la demande d'extension d'un ensemble commercial existant (par re-commercialisation d'une friche commerciale), sur la commune de Sedan, Espace GODARD, Avenue de la Marne, demande présentée par la SCI REDPAC INVEST 1, (2 rue du commerce, 51 350 Cormontreuil, courriel : nicolas.longeron@redeim.fr)

Ont voté favorablement : 9
Ont voté défavorablement : NÉANT.
Se sont abstenus : NÉANT.

Présents :


- Mme Thérèse ANCELIN, représentante des personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs
- Mme Anaïs BINETEAU, représentante des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire
- M. Jean-Claude CAILLAUD, représentant du maire de la commune d'implantation du projet (Sedan)
- M. Gérard CALVI, représentant des maires au niveau départemental
- Mme Marzia DE BONI, représentante de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation
- M. Christian DEJARDIN, Représentant des personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs
- M. Régis DEPAIX, représentant des intercommunalités au niveau départemental
- M. Patrick FOSTIER, représentant du syndicat mixte ou établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale par la commune d'implantation
- M. Daniel GAYET, représentant des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire

Absents excusés :

- M. Jean-Luc WARSMANN, représentant M. le président du conseil régional Grand-Est.
- M. Noël BOURGEOIS, président du Conseil départemental des Ardennes ;

Charleville-Mézières, le **15 DEC. 2023**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Sedan,
Présidente de la commission départementale
d'aménagement commercial,



Hélène HESS

Voies de recours : (Article R. 752-30 du Code du Commerce)

La saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire à un recours contentieux à peine d'irrecevabilité de ce dernier. Le recours éventuel contre cette décision doit être adressé, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente notification, à M. le Président de la commission nationale d'aménagement commercial, TELEDOK 12, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS cedex 13.

Le délai de recours contre une décision ou un avis de la commission départementale est d'un mois et court :

1° Pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ou de l'avis ;

2° Pour le préfet et les membres de la commission départementale, à compter de la réunion de la commission ou, en cas de décision ou d'avis tacite, à compter de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée ;

3° Pour toute autre personne mentionnée à l'article L. 752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux troisième et cinquième alinéas de l'article R. 752-19.

Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

ESPACE GODARD

Préfecture 08

8-2023-12-13-00001

Arrêté préfectoral n° 2023-717
portant déclassement du domaine public d'État
de l'ensemble immobilier constituant l'ancien
Centre d'Information et d'Orientation sis 8
place Turenne à SEDAN (08)



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2023- 717

portant déclassement du domaine public d'État de l'ensemble immobilier constituant l'ancien Centre d'Information et d'Orientation sis 8 place Turenne à SEDAN (08)

LE PRÉFET DES ARDENNES

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1 ;

Vu l'arrêté du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse du 19 mars 2019 portant déclaration d'inutilité au service public de l'éducation, désaffectation et remise au service du Domaine pour aliénation de l'ancien Centre d'Information et d'Orientation sis 8 Place Turenne à Sedan (Ardennes) ;

Considérant que le déclassement est un préalable indispensable pour assurer la parfaite validité de la cession d'un bien immobilier de l'État ;

Sur proposition de la directrice départementale des finances publiques des Ardennes.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est déclassé du domaine public de l'État l'ensemble immobilier cadastré section YA parcelle n°94 d'une superficie totale de 278 m², situé 8 place Turenne à Sedan (Ardennes).

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Charleville-Mézières, le **13 DEC. 2023**

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Joël DUBREUIL

Préfecture 08

8-2023-12-14-00001

Arrêté n°2023-CAB-737 portant réquisition pour
un renfort en transmission - Pierre Collet



Arrêté n°2023-CAB-737
portant ordre de réquisition de demande de renfort en transmission

**Le préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques**

Vu la loi n°811-2004 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Alain BUCQUET, préfet des Ardennes ;

Vu les articles n°3, 4 et 5 de la convention du 12 avril 2018 définissant les conditions dans lesquelles l'ADRASEC 08 apporte son concours, sur demande du préfet des Ardennes aux missions mentionnées dans l'arrêté d'agrément du 8 janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/407 du 13 juillet 2023 portant délégation de signature à Mme Laetitia KULIS, sous-préfète, directrice de cabinet ;

Considérant la nécessité de recourir aux membres de l'ADRASEC 08 pour l'exercice national de délestage électrique, se tenant à la préfecture des Ardennes le 18 décembre 2023;

REQUIERT

En vertu de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de sécurité civile :

Monsieur **Pierre COLLET**, né le 26 juin 1963 à Sedan (08) et domicilié 2 rue de la Fourberie à Douzy (08), automaticien à la SAS Unilin à Bazeilles (08),

Est tenu de se mettre à la disposition du directeur des opérations le 18 décembre 2023, avec les moyens nécessaires à l'organisation des secours au profit de la Préfecture des Ardennes, dans le cadre d'un exercice national de délestage électrique.

Le présent ordre de réquisition sera notifié à la personne requise.

La Directrice de cabinet, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, le Colonel commandant, le Groupement de gendarmerie des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Charleville-Mézières, le 14/12/23

Pour le préfet et par délégation
L'adjointe à la Directrice de Cabinet,



Sara JANSSEN

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet des Ardennes – 1 place de la Préfecture - BP 60002 - 08005 Charleville-Mézières Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne - 25 rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.